



## Appel à Projets Promeneurs du Net en Seine et Marne en 2022

### 1/ Contexte

Les Promeneurs du Net (PdN)<sup>1</sup> constituent un réseau de professionnels de terrain qui étendent leurs missions éducatives sur Internet. L'objectif est d'accompagner les jeunes dans leurs pratiques d'internet, et notamment des réseaux sociaux, pour exploiter au mieux leurs potentialités, ainsi que les prévenir des dangers en ligne. Cette démarche part du constat que les espaces d'accueil physique ne sont plus les seuls lieux investis par le public jeune. Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Ils sont vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement, devenus en peu de temps des médias de masse qu'utilisent plusieurs fois par jour la plupart des 12/24 ans. Par ce public notamment, Internet est un territoire qui présente des potentialités mais aussi des risques. Les animateurs et les éducateurs exercent leur fonction éducative sur la quasi-totalité des lieux de vie des jeunes, mais pas dans la « rue numérique » que représente Internet. Par conséquent, le prolongement de l'action éducative jusque sur le terrain numérique est essentiel pour accompagner les pratiques des jeunes et minimiser les risques de dérives de tous ordres, tout en valorisant les compétences qu'ils ont acquises. Les orientations de la branche famille, déclinées dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022, réaffirment leur politique en faveur des jeunes en l'adaptant aux évolutions de la société et aux modes de communication des jeunes. C'est pourquoi, la Caf de Seine-et-Marne renouvelle l'appel à projets Promeneurs du Net.

Au travers de ce dispositif, la Caf de Seine et Marne entend :

- Viser une certaine répartition géographique afin de rechercher une couverture territoriale équilibrée pour les jeunes,
- Viser une diversité des structures afin de rechercher une diversité de profils chez les professionnels,
- Mettre en œuvre un développement maîtrisé du nombre de PdN pour assurer un accompagnement de qualité et faire vivre le travail en réseau. À ce titre, il est prévu le développement de 10 nouveaux promeneurs par an pour la durée de la période Cog 2018-2022,
- Mettre en place des mesures financières d'accompagnement à l'équipement et au fonctionnement des PdN,

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le dispositif : <https://www.promeneursdunet.fr/projet>

- Renforcer l'action proactive des PdN vers les jeunes « non connus » des structures en lien avec les autres partenaires institutionnels (mission locales, Éducation nationale pour les décrocheurs...) et les autres dispositifs existants.

À ce jour, le réseau des Promeneurs du net (PdN) en Seine-et-Marne se compose de 47 professionnels PdN employés par 27 structures différentes. Pour l'année 2022, il est envisagé de labelliser et soutenir 10 PdN supplémentaires.

## **2/ Les territoires actuellement dépourvus de promeneurs du net et concernés par le présent appel à projets sont les suivants :**

Des territoires sont encore dépourvus de Promeneurs du Net tels que la CC Gâtinais Val de Loing, la CC Plaines et Monts de France, la CC du Provinois, la CC Bassée et Montois, la CC Brie des Rivières et Châteaux, la CC des deux Morins, la CC Val Briard, la CC du Pays de l'Ourcq, la CA Val d'Europe d'Agglomération.

Les nouveaux conventionnements se feront de manière privilégiée au sein de ces territoires. Une attention particulière sera portée sur la nature des profils des candidats (en visant la pluridisciplinarité par exemple). Les candidatures extérieures à ce zonage géographique pourront faire l'objet d'un examen à titre dérogatoire sous réserve de démontrer leur plus-value en termes de couverture de besoin ou de projets à caractère innovant.

## **3) Conditions d'éligibilité :**

L'appel à candidature s'adresse aux professionnels (animateurs, éducateurs, psychologues, médiateurs numériques...) issus des différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, de l'animation, situés en Seine-et-Marne et intervenant auprès des jeunes dans le cadre d'un accueil physique et régulier.

Les projets présentés seront examinés sur la base des critères suivants :

- Clarté et cohérence du projet au regard des engagements Promeneurs du Net décrits dans la charte de PdN,
- Expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse,
- Expérience du ou des professionnels pressentis pour être Promeneurs du net (2 Promeneurs par territoire d'intervention maximum),
- Inscription du projet promeneur du net dans le projet de la structure,
- Appétence ou expérience pour le numérique,
- Respect des principes de la charte de laïcité,

Les projets présentés devront répondre aux objectifs suivants :

- poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés auprès des jeunes,
- répondre aux préoccupations des jeunes, les écouter, les conseiller, les orienter, les soutenir dans la réalisation de leurs projets,

- proposer aux jeunes de les rencontrer et de participer à des projets collectifs sur le territoire.

#### **4) Soutien de la Caf :**

Pour soutenir l'activité des promeneurs du Net, la Caf de Seine- et -Marne verse une subvention de 1 500 € par an à destination des structures accueillant des promeneurs du net afin de participer aux frais de gestion du dispositif : pilotage, temps de regroupement des promeneurs, formalisation du projet, formation, remontées statistiques et évaluation du dispositif.

Le cumul avec la prestation de services jeunes n'est en principe pas possible.

Néanmoins un cumul exceptionnel pourrait être examiné à titre dérogatoire à la condition, notamment, que le professionnel remplissant ces deux missions ne soit pas la même personne (étant entendu que le fait qu'il s'agisse de deux personnes différentes n'emportera pas automatiquement accord dérogatoire).

Par ailleurs, en lien avec la Fédération des centres sociaux qui coordonne le dispositif, la Caf 77 aide à l'équipement numérique des promeneurs du net, par la remise d'un kit de matériel numérique.

#### **5/ Engagement**

Les porteurs de projets retenus dans le cadre de cet appel à projet s'engagent à :

- Signer et respecter la « charte des Promeneurs du Net » (ci-jointe),
- Tenir à jour les tableaux de bord : nombre de jeunes, diversité des interventions en lignes (mails, messagerie instantanée, réseaux sociaux, projets initiés, diversité des demandes, nombre et nature des échanges, qualité des contacts, impact sur les jeunes...
- Participer aux temps de coordination départementale ou aux animations/événements des Promeneurs du Net,
- Fournir une évaluation et un bilan de l'action à la fin de l'année,
- Faire mention du soutien de la Caf lors de leur action et sur tout support de communication,

#### **6/ Procédure de réponse**

Le dossier de candidature « Promeneur du Net » doit être complété et envoyé par e-mail au plus tard le **31 mai 2022** à :

La fédération des centres sociaux coordinateur départemental des Promeneurs du Net :  
Fédération des centres sociaux et socioculturels de Seine et Marne

Adresse : 2-4 Place Jean Vilar  
77185 Lognes

Les candidatures seront examinées sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Le coordinateur départemental des Promeneurs du Net conviendra de la date de rendez-vous avec le représentant de la structure candidate et le salarié pressenti pour remplir les missions de Promeneur du Net.

Une notification sera adressée aux candidats retenus, accompagnée de la convention « Promeneur du Net de Seine-et-Marne » et la Charte des Promeneurs du Net.

#### Renseignements complémentaires

Vous pouvez vous adresser à :

-Lynda Mansouri, Coordinatrice départementale Promeneurs du Net 77 – fédération des centres sociaux. Par téléphone : 01/64/62/19/27 ou 07/78/46/88/99

Par e-mail : [lynda.mansouri@centres-sociaux.fr](mailto:lynda.mansouri@centres-sociaux.fr)

-Marie-France Menin, Conseillère Technique Caf de Seine-et-Marne ; Par téléphone : 01/78/49/22/27

Par e-mail : [marie-france.menin@cafmelun.cnafmail.fr](mailto:marie-france.menin@cafmelun.cnafmail.fr)